**ARRÊTÉ**

**PORTANT DÉSIGNATION D’UN AGENT RECENSEUR**

***(Agent de la commune ou de l’EPCI)***

**Le Maire (ou le Président) de ………,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l’obligation, la coordination et le secret en matière statistique,

**VU** la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

**VU** le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l’aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l’Etat et dans la magistrature,

**VU** le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l’application de l’article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l’aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

**VU** le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

**VU** le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

**VU** la délibération de l’assemblée délibérante en date du…… fixant les conditions de rémunération des agents recenseurs,

**VU** la candidature de M/ Mme …………..,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1ER

M./Mme ……, agent de la commune / de l’EPCI, est désigné(e) du…… au…… (*indiquer les dates*) en qualité d’agent recenseur pour effectuer les opérations de recensement.

ARTICLE 2

M./Mme …… sera chargé(e), sous l’autorité du coordonnateur, tout en veillant à se conformer aux instructions de l’Insee, de :

* distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants ;
* vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis.

ARTICLE 3

***(Si l’agent est déchargé(e) d’une partie de ses fonctions)*** Dans le cadre des opérations de recensement, M./Mme …… est déchargé(e) d’une partie de ses fonctions. Il/Elle conserve sa rémunération habituelle.

**OU**

***(Si l’agent exerce les fonctions d’agent recenseur en complément de ses fonctions habituelles)*** Dans le cadre des opérations de recensement, M./Mme …… bénéficiera d’une compensation des travaux supplémentaires réalisés à ce titre, selon les règles applicables dans la collectivité / l’établissement : ………………………………*(préciser).*

ARTICLE 4

M./Mme …… est tenu(e) d’assister aux séances de formation préalables aux opérations sur le terrain.

M./Mme …… s’engage à ne transmettre à quiconque les informations qui seront mises à disposition ou qui viendront à sa connaissance dans le cadre de ses activités relatives au recensement général de la population, ni à en faire état, même après sa cessation de fonctions.

Il est formellement interdit à M./Mme …… d’exercer, à l’occasion de la collecte des bulletins, une quelconque activité de vente ou de placement auprès des personnes avec lesquelles son activité d’agent recenseur le/la met en relation.

ARTICLE 5

Si M./Mme …… ne peut achever les travaux de recensement qui lui sont confiés, il/elle est tenu(e) d’avertir par écrit le maire / le président dans les 24 heures et de remettre immédiatement tous les documents en sa possession, faute de quoi M./Mme …… peut faire l’objet de poursuites devant les tribunaux compétents.

ARTICLE 6

M./Mme …… déclare avoir pris connaissance de ce que toute infraction à l’engagement mentionné ci-dessus l’expose à des sanctions disciplinaires, à des poursuites d’ordre pénal et à des poursuites en responsabilité civile, avec toutes les conséquences pécuniaires que cela comporte au titre des dommages causés.

ARTICLE 7

Le Directeur général des services/Le Secrétaire général de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

**Ampliation adressée au** :

- Président du Centre de Gestion

- Comptable de la collectivité

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

*(prénom, nom et signature)*

*OU*

Par délégation,

*(prénom, nom, et signature)*

[[1]](#footnote-1)

Le/la Maire (ou le Président/la Présidente),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :

1. [↑](#footnote-ref-1)